

Le vendredi 16 avril 1999



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 9

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M^{me} la *ministre* RENDER dépose les décrets 460/1997 et 134/1998 conformément à l'article 114 de la *Loi sur les assurances*.

(document parlementaire n° 40)

M. le *ministre* RADCLIFFE dépose :

le rapport annuel de la Commission des accidents du travail du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 1998;

(document parlementaire n° 41)

le rapport annuel de la Commission d'appel pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 1998;

(document parlementaire n° 42)

le plan d'administration quinquennal de la Commission des accidents du travail daté de mars 1999.

(document parlementaire n° 43)

M. le *ministre* MCCRAE dépose :

le rapport annuel du Collège communautaire Assiniboine pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1998;

(document parlementaire n° 44)

le rapport annuel du Collège communautaire Red River pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1998;

(document parlementaire n° 45)

le rapport annuel du Collège communautaire Keewatin pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1998;

(document parlementaire n° 46)

Le vendredi 16 avril 1999

le rapport annuel du Centre des manuels scolaires du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998;

(document parlementaire n° 47)

le rapport annuel des Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1998.

(document parlementaire n° 48)

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. ROCAN, JENNISSON et LAURENDEAU, M^{me} WOWCHUK ainsi que M. EVANS (Brandon-Est) font des déclarations de députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. LAURENDEAU portant sur l'adresse au lieutenant-gouverneur en réponse au discours que ce dernier a prononcé à l'ouverture de la session.

Le débat sur la motion principale se poursuit.

Après l'intervention de M. CHOMIAK, M. le *premier ministre* FILMON prend la parole.

Pendant l'intervention de M. le *premier ministre* FILMON, M. ASHTON invoque le *Règlement* au sujet de remarques que le premier ministre aurait faites et indique que ce dernier a attribué des intentions indignes au député de Crescentwood.

Après les interventions de M. le *premier ministre* FILMON et de M. SALE sur le rappel au *Règlement*, ce dernier présente de plein gré des excuses à la présidente pour les commentaires qu'il a faits à son endroit.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met le rappel au *Règlement* de M. ASHTON en délibéré.

Le vendredi 16 avril 1999

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DERKACH
DOWNEY
DRIEDGER (Charleswood)
DRIEDGER (Steinbach)
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
FILMON
FINDLAY
GILLESHAMMER
HELWER
LAURENDEAU
MCALPINE
MCCRAE

MCINTOSH (Assiniboia)
MITCHELSON
NEWMAN
PENNER
PITURA
PRAZNIK
RADCLIFFE
REIMER
RENDER
ROCAN
STEFANSON
SVEINSON
TOEWS
TWEED
VODREY 30

CONTRE

ASHTON
BARRETT
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
EVANS (Brandon-Est)
EVANS (Entre-les-Lacs)
FRIESEN
HICKES
JENNISSEN
KOWALSKI

LAMOUREUX
MACKINTOSH (St. Johns)
MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
REID
ROBINSON
SALE
SANTOS
STRUTHERS
WOWCHUK 24

La séance est levée à 12 h 08, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à lundi prochain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise Dacquay